



Offre d'emploi : 2 animateurs enfance, jeunesse et vie sociale

La MJC, maison pour tous de Barembach est une association de jeunesse et d'éducation populaire régie par les articles du code civil local, inscrite au tribunal d'instance de Molsheim et agréée par le ministère de la jeunesse et des sports.

C'est également une Maison des loisirs ouverte à tous les publics. Depuis plus de 40 ans maintenant, elle travaille à la mise en œuvre d'un projet associatif et éducatif dans la Vallée de la Bruche et poursuit, à ce jour, sa mission en proposant des actions innovantes et expérimentales dans le champ socio-culturel, aidée en ceci par la Fédération départementale des MJC, dont elle est adhérente.

La MJC de Barembach est un Espace de Vie Sociale (EVS) labellisé et soutenu par la CAF.

La MJC de Barembach recrute :

2 animateurs/trices socioculturel/les enfance, jeunesse (6 à 18 ans) et vie sociale (tous publics)

Curieux(se), créatif(ve), dynamique, de bonne volonté et intéressé(e) par le milieu de l'éducation populaire, l'environnement, la culture, les arts et le sport loisirs, vous avez aussi une bonne connaissance du milieu socioéducatif ainsi que du public enfant et adolescent.

Vous êtes doté(e) d'une grande capacité d'adaptation et avez envie de vous investir pleinement.

Vous savez travailler en équipe avec les professionnels de l'association, des fédérations dont nous sommes membres et des partenaires institutionnels.

Vous savez motiver pour mobiliser les énergies des bénévoles.

Vous savez faire preuve de proactivité pour conseiller et épauler techniquement l'association dans ses choix stratégiques.

Vous avez une connaissance à jour des lois et des règlements, ainsi que des normes d'hygiène et sécurité en vigueur dans l'animation et l'accueil de mineurs.

Vous mettrez en place, sous la responsabilité des dirigeants de l'association, en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux sociaux et institutionnels du territoire, des projets pour/avec les publics dans le domaine des loisirs, de la culture, de l'environnement et de la citoyenneté. Chaque animateur sera responsable des missions qui lui seront assignées sous l'autorité et la coordination de la présidente.

Chaque animateur sera responsable auprès et en coordination de la présidente ou de son représentant, d'un certain nombre des missions ci-dessous en fonction de ses compétences, de manière à avoir la meilleure cohérence entre elles et occuper au mieux son temps de travail.

1) Animations de Prévention

- Séances de prévention/débat sur thèmes au choix (harcèlement, sécurité routière, alcool, addictions, tabac, réseaux sociaux, relations filles/garçons...) pour un public de collégiens, lycéens et élèves de cycle 3 pour les écoles
- Interventions pour accompagner et aider les jeunes en difficultés scolaires

MJC, MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE

Route de Steinbach, 67130 BAREMBACH - 03 88 97 86 73 - contact@mjc-barembach.com

- Création et gestion d'un lieu d'écoute en milieu scolaire

2) Animations Culturelles

- Animations autour du livre en bibliothèques ou médiathèques

3) Animations de Loisirs

- Direction et animation des ACM
- Rassembler et coordonner les différentes sections d'activités de la MJC
- Aide à la gestion associative (demandes de subventions, assistance et conseils aux bénévoles, aide au développement de l'engagement et du bénévolat...)
- Développement de projets intercommunaux
- Animer le mouvement de jeunes « Solidarité Jeunesse » sur le territoire de la COMCOM.

4) Coordination et réseau

- Participation active aux réunions régulières de coordination avec les dirigeants.
- Participation aux réunions des professionnels de nos fédérations pour maintenir votre niveau de formation, échanger sur les pratiques et s'inscrire dans des projets du réseau.

Postes à pourvoir :

- Profil :
 - BPJEPS LTP ou équivalent demandé. L'animateur qui dirigera l'ACM devra être titulaire d'un diplôme listé à l'article 1 de l'Arrêté du 9 février 2007 fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction en séjours de vacances, en accueils sans hébergement et en accueils de scoutisme, l'autre devra être titulaire d'un diplôme listé à l'article 2 du même arrêté. Le minimum exigé est le BAFA complet.
 - Permis B exigé, conduite du minibus et occasionnellement de la voiture personnelle.
 - Expérience sur un poste similaire souhaitée.
 - Équipé par nos soins d'un ordinateur portable, il faudra être à l'aise pour son utilisation en rapport avec vos missions (suite Office, logiciel de gestion BELAMI, site Internet, réseaux sociaux, etc).
- Contrats, Horaires et rémunération :
 - 1 CDI temps plein avec modulation selon l'activité de type A, Indice 280 selon convention collective ECLAT (ex. animation) soit une rémunération brute globale mensuelle de 1907,5€ + éventuelle reconstitution de carrière à l'embauche.
 - 1 CDI à temps partiel 24/35, Indice 280 selon convention collective ECLAT (ex. animation) soit une rémunération brute globale mensuelle de 1308€ + éventuelle reconstitution de carrière à l'embauche.
 - L'animateur en charge de la direction des ACM bénéficiera de la prime de plurivalence conventionnelle.
 - Les périodes de modulation haute correspondront aux ACM que l'association organise 12 semaines par an pendant les vacances scolaires : 6 semaines en été et 2 semaines en automne, hiver et printemps.
- Prise de poste : janvier 2024 (à convenir).
- Pour chaque élément, il faudra mentionner dans la lettre de motivation ce que l'on aimerait faire, ce que l'on accepterait de faire (parce que c'est nécessaire), ce que l'on voudrait éviter

MJC, MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE

Route de Steinbach, 67130 BAREMBACH - 03 88 97 86 73 - contact@mjc-barembach.com

de faire et enfin ce que l'on ne peut pas faire. Particulièrement la position par rapport au poste à temps plein et celui à temps partiel 24/35.

- Les dossiers de candidature comprenant CV et lettre de motivation sont à envoyer à la MJC de Barembach, route de Steinbach, 67130 Barembach par la poste ou par e-mail à l'adresse bureau@mjc-barembach.com. Les candidatures reçues pour le 1^{er} décembre seront examinées en premier.